



03115951

BRUXELLES

29-10-2003

Greffe

Denomination : **Hachette Edition Ventures**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Chaussée de Waterloo 1455, 1180 Uccle

N° d'entreprise : 0480.152 077

Objet de l'acte : **Nomination d'un administrateur délégué**

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil décide à l'unanimité de nommer administrateur-délégué Monsieur M. Bernard de Wasseige, 8 rue du Bon Air, 1470 Baisy-Thy, et de lui déléguer les pouvoirs lui permettant d'assurer seul la gestion journalière de la société, notamment, sans limitation de ce qui précède, les pouvoirs suivants :

(a) demander, réclamer, récupérer, recevoir et prendre toutes dispositions nécessaires et légitimes de manière à recouvrer toutes sommes d'argent, dettes ou propriété et en donner quittance,

(b) retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de tous chemins de fer et messageries et accepter la remise de tous envois, lettres, caisses et paquets, recommandés ou non, y compris ceux renfermant des valeurs déclarées, encaisser tous mandats-poste, donner et signer des reçus et décharges;

(c) représenter la société dans tous ses rapports avec l'administration des postes, l'Office des comptes de chèques postaux, les entreprises de télécommunication, les autorités fiscales et douanières, le registre du commerce, et toutes autres autorités centrales, régionales, provinciales ou communales;

(d) représenter la société devant toutes juridictions et, en cas de différend, quelle qu'en soit la cause, entamer toute action judiciaire et prendre toutes les mesures appropriées devant toutes juridictions, obtenir tous jugements et ordonnances et en obtenir l'exécution par toute procédure et tous moyens légaux, transiger dans tous litiges à concurrence d'un montant maximum de 20 000 euros, prendre part à toute procédure de concordat ou de faillite;

(e) ouvrir et gérer tous comptes bancaires et comptes de chèques postaux; louer des coffres-forts, signer, négocier et endosser pour le compte de la société tous mandats, chèques, lettres de change, billets à ordre et autres documents similaires à concurrence d'un montant maximum de 20.000 euros,

(f) conclure tous contrats et accords, y compris des contrats relatifs à l'achat, la vente ou la location, en tant que bailleur ou locataire, de tout bien mobilier ou immobilier à concurrence d'un montant maximum de 20.000 euros,

(g) déléguer l'un quelconque de ses pouvoirs à toute personne ou personnes qu'il pourrait désigner,

Monsieur Bernard de Wasseige exercera son mandat d'administrateur délégué jusqu'à décision contraire du conseil ou fin de son mandat d'administrateur.

Bernard de Wasseige
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2003 - Annexes du Moniteur belge